Règlement du concours

Les Journées ZÉRO lactose 2026

Article 1 Organisateur

Le présent règlement fixe les modalités du concours « Les Journées ZÉRO lactose », organisé par Vache Bleue sous la dénomination « Diléa», dont l'adresse est Grand'Route 552, B-1428 Lillois-Witterzée, Belgique, ci-après « l'Organisateur ».

Article 2 Participation et période

La participation est possible uniquement via journeeszerolactose.be ou zerolactosedagen.be. Aucune participation par courrier ou par un autre moyen ne sera prise en compte.

Le concours se déroule du 5 octobre 2026 à 00 h 00 au 31 octobre 2026 à 23 h 59 inclus, heure de Belgique.

Article 3 Conditions de participation

Le concours est gratuit, sans obligation d'achat, et réservé aux personnes physiques résidant en Belgique et âgées de 18 ans minimum au moment de leur participation. Une seule participation par adresse e-mail est autorisée pour l'ensemble du concours, quel que soit le site utilisé.

Les membres du personnel de Vache Bleue ne sont pas autorisés à participer.

Article 4 Modalités de participation

Pour participer, le participant doit compléter les champs obligatoires du formulaire en ligne avec des informations exactes et accepter le présent règlement. Toute participation incomplète, frauduleuse ou ne respectant pas les conditions du concours pourra être exclue. Le participant doit fournir une adresse e-mail valide permettant de le contacter.

Article 5 Désignation des gagnants et prix

Dix gagnants distincts (les personnes ayant répondu le plus proche à la réponse de la question subsidiaire). Chaque gagnant ne peut remporter qu'un seul prix.

Chaque gagnant remporte une activité d'une valeur maximale de 500 €, à partager au sein de son entreprise ou avec ses amis. Il choisit l'une des activités suivantes : cours de yoga, cours de pole dance, cours sur le sommeil, séance de relaxation, massage sur siège ou petit-déjeuner Diléa. Le plafond de 500 € s'applique également au petit-déjeuner et couvre l'ensemble de la prestation pour le groupe.

L'activité doit être réalisée en Belgique au plus tard le 30 juin 2027. Le lieu, la date, l'horaire, le nombre de bénéficiaires et les modalités pratiques seront convenus avec l'Organisateur, en fonction de l'activité choisie, du budget et des disponibilités des prestataires. Le créneau éventuellement choisi lors de la participation est indicatif et ne constitue pas une réservation.

Le prix ne peut être échangé contre de l'argent. Aucune différence entre la valeur de la prestation et le plafond de 500 € ne sera versée. Toute prestation supplémentaire dépassant ce plafond doit faire l'objet d'un accord préalable du gagnant et reste à sa charge.

Article 6 Information des gagnants

Les gagnants seront contactés personnellement par e-mail, à l'adresse indiquée lors de leur participation, au début du mois de novembre 2026. Ils recevront les informations nécessaires pour confirmer leur prix et organiser leur activité.

Article 7 Confirmation et perte du droit au prix

Chaque gagnant dispose de 15 jours calendaires à compter de l'envoi de l'e-mail annonçant son gain pour répondre et confirmer l'acceptation de son prix. À défaut de réponse dans ce délai, ou si les conditions de participation ne sont pas remplies, il perd son droit au prix. L'Organisateur pourra alors procéder à un nouveau tirage au sort parmi les participations valides non encore gagnantes.

Le participant est responsable de l'exactitude de ses coordonnées et de la consultation de sa messagerie, y compris du dossier de courriers indésirables. Un prix non utilisé au plus tard le 30 juin 2027 ne donne droit à aucune compensation.

Article 8 Données à caractère personnel

Vache Bleue est responsable du traitement des données personnelles collectées pour le concours. Ces données sont utilisées pour enregistrer et vérifier les participations, effectuer le tirage au sort, contacter les gagnants et organiser les activités. Ce traitement est nécessaire à l'exécution du présent règlement et est réalisé conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la législation belge applicable.

Seules les données nécessaires sont collectées. Elles sont accessibles aux personnes habilitées de l'Organisateur et, dans la mesure nécessaire, aux prestataires chargés de la gestion du concours ou de la réalisation des activités. Elles sont conservées pendant la durée nécessaire à la gestion du concours et à la remise des prix, puis supprimées ou anonymisées, sauf obligation légale de conservation ou nécessité de traiter un litige.

Le participant peut exercer, dans les conditions prévues par le RGPD, ses droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et, lorsque celui-ci s'applique, d'opposition, en écrivant à info@vachebleue.be. Il peut introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données.

La participation n'implique pas l'inscription à des communications commerciales. Toute utilisation des données à cette fin doit reposer sur un consentement distinct, facultatif et révocable.

Article 9 Bon déroulement du concours

L'Organisateur peut prendre les mesures nécessaires pour prévenir la fraude et assurer le bon déroulement du concours. En cas de force majeure, de fraude ou de problème technique compromettant le concours, il pourra en adapter les modalités, le suspendre ou l'annuler, dans le respect des droits des participants. Toute modification sera communiquée sur les sites de participation.

Article 10 Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement. Le règlement est disponible en français et en néerlandais sur les sites de participation. Pour toute question relative au concours, le participant peut contacter l'Organisateur à info@vachebleue.be.